

Argancy 2007



Entre faune et flore...

*Le Maire et les
Conseillers
Municipaux vous
souhaitent de*



Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 Argancy

France



Sommaire



Edito	3
Conseil Municipal du 9 mars 2007	4-6
Budget de la commune	7-8
Conseil Municipal du 4 mai 2007	9-12

Du nouveau dans la télédistribution	13
-------------------------------------	----

Aménagement du territoire

Aménagement des étangs	14-15
Les pistes cyclables	16-17

A savoir

Et si c'était le plomb ?	18-19
Pollens et allergies	20-21
Les nuisances sonores	22-23
Feux de jardin	24
Prévention des cambriolages	24

Vivre à Argancy

Remise des médailles du travail	25
Nouveaux nés et nouveaux arrivants 2006	25
Commémoration du 8 mai 1945	26
Concours maisons fleuries du SIVOM	26
Restos du coeur	26
Joyeux 90 ans	27
Horaires des messes	27
Festivités du 14 juillet	27

Une page d'histoire

Le départ d'Anne de Méjanès	28-29
-----------------------------	-------

Les permanences médicales	30
Etat-civil	31
Les manifestations du trimestre	32



Edito



Cela fait maintenant six années que j'ai intégré le Conseil Municipal et ce mandat a été un véritable enrichissement personnel. L'implication dans la gestion d'une commune demande beaucoup de temps et il n'est pas toujours facile d'être un élu. Néanmoins, ma participation dans les commissions urbanisme et communication m'a permis d'apprendre énormément de choses.

Notre village a beaucoup évolué ces dernières années. Nos infrastructures sont fonctionnelles et adaptées. Bien sûr, on peut toujours mieux faire et le village va continuer à s'embellir ! Les voiries sont quasiment terminées sur l'ensemble des trois villages, la rue de Metz sera achevée cet été. Il reste le chantier de la place Anne de Méjanès et le monument aux morts à mettre en oeuvre. Ces projets verront le jour dans les prochains mois.

Le beau temps arrivant, nous déplorons tous, le bruit et la gêne occasionnés par les quads et autres engins à moteur. Les concerts d'aboiements ont, eux aussi, une musicalité discutable.

Nous osons espérer que les actes de vandalisme chez les particuliers et les dégradations des biens publics s'amenuiseront pour, enfin, ne plus exister à Argancy. Malheureusement, nous ne pouvons être derrière chaque individu, jeune ou adulte, ni derrière chaque animal. A chacun d'être responsable et respectueux de son environnement.

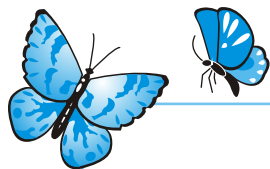
Notre village est particulièrement agréable pendant la belle saison, souhaitons qu'il le soit encore de nombreuses années.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Sylviane BERNARD

Conseillère Municipale





Conseil Municipal

9 Mars 2007

Compte administratif 2006

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur ROZAIRE Patrick, 1^{er} Adjoint, qui présente au Conseil le compte administratif :

Fonctionnement

Dépenses	954 700,26 €
Recettes	1 787 288,34 €
Résultat	832 588,08 €

Investissements

Dépenses	1 636 754,42 €
Recettes	964 865,57 €
Résultat	- 671 888,85 €

Bilan

Fonctionnement - investissements = 160 699,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2006 ainsi présenté et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes 2006.

Retour de Monsieur le Maire qui assure à nouveau la présidence de la réunion du Conseil Municipal

Compte de gestion 2006

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2006, établi par Madame la Perceptrice de la Perception de Vigy. Celui-ci donne des résultats identiques au compte administratif 2006 que le Conseil Municipal vient d'approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte de gestion 2006 et donne quitus à Madame la Perceptrice de la Perception de Vigy.

Affectation du résultat de l'exercice

Monsieur le Maire présente le résultat de l'exercice 2006 :

Résultat de l'exercice	832 588,08 €
Besoin en investissements 2007	- 671 888,85 €
Report en fonctionnement 2007	160 699,23 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ainsi présentées.

Budget primitif 2007

Monsieur SPIRCKEL Benoît, Conseiller Municipal chargé des finances, présente au Conseil Municipal le budget 2007 établi par la commission finances.

Section fonctionnement

Dépenses	1 731 999,23 €
dont 740 000,00 € affectés à la section investissements	
Recettes	1 731 999,23 €
dont 160 699,23 € de report de l'année 2006	

Section investissements

Dépenses	1 857 974,85 €
dont 266 300,00 € de restes à réaliser de l'exercice précédent	
Recettes	1 857 974,85 €

Principales dépenses d'investissements

Aménagement des étangs

≈ 150 400,00 €

Fin des travaux lotissement du stade

≈ 102 700,00 €

Travaux de voirie rue de Bussière, rue de Metz

≈ 400 000,00 €

Aménagement place Anne de Méjanès

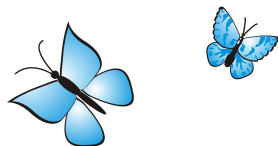
≈ 250 000,00 €

Protection des écoles contre les inondations

≈ 200 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2007 ainsi présenté, charge Monsieur le Maire de son exécution.





Fixation des Taxes locales 2007

Monsieur le Maire présente au conseil l'état de notification des taux d'imposition 2007 de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties.

Taxe d'habitation	taux 9,20 %	Produit fiscal 2007	109 756,00 €
Taxe foncière bâtie	taux 9,04 %		152 234,00 €
Taxe foncière non bâtie	taux 36,77 %		14 230,00 €
Total			276 220,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, maintient à l'unanimité les taux des taxes 2007 au même niveau que 2006 et approuve les résultats escomptés pour 2007.

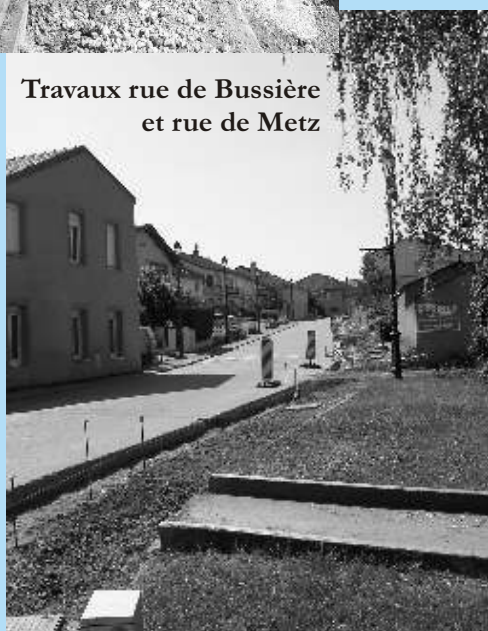
Attribution des subventions

Madame ALBERTALLI Josyane, Adjointe chargée des relations avec les associations, présente au conseil le tableau des subventions établi par la commission associations :

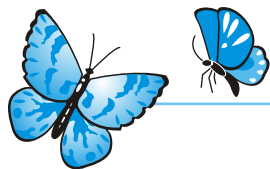
ASSOCIATIONS	Avis de la commission
A A C P R	100 €
A.C.M.F	280 €
A.C.P.	280 €
Amicale de Pêche	1 000 €
Amicale du Personnel	4 482 €
BOOTLEGGERS	1 200 €
Comite de Gestion	9 000 €
Conseil de Fabrique	600 €
Donneurs de Sang	280 €
Ecole de musique	5 250 €
Familles Rurales	4 500 €
Contrat temps libre	2000 €
Inter Association	450 €
Les Félines	280 €
O.R.A. JEUNES M.J.C.	2 500 €
Contrat temps libre	2000 €
Pétanque	1 000 €
Pré au cœur	280 €
QUAD 9	280 €
Rugy Loisirs	280 €
Tennis Club d'Argancy	2 000 €
U.S. ARGANCY	3 800 €
Vie libre	280 €
Réserve	17 878 €
TOTAUX	60 000 €



Travaux rue de Bussière
et rue de Metz



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau ainsi présenté. Il se réserve une marge pour les éventuelles demandes qui peuvent être faites d'ici la fin de l'année 2007.



Mise à jour du site Internet

Suite à la recherche d'un étudiant stagiaire en informatique pour la mise à jour du site Internet de la commune, Monsieur le Maire propose de retenir :

Monsieur Simon KOENIG, étudiant en deuxième année de D.U.T. informatique
Stage prévu du 9 avril 2007 au 16 juin 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette proposition et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités avec la personne et l'université dans laquelle elle suit les cours d'informatique.

Achat d'un véhicule pour les ateliers municipaux

Pour remplacer un véhicule ancien, Monsieur VETZEL Jean-Paul, Conseiller Municipal chargé des ateliers municipaux, propose au conseil l'achat d'un véhicule neuf :

KANGOO express génération 2007
Coût 12 240,34 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet achat et charge Monsieur le Maire d'effectuer cette opération auprès du Garage AUTO LOSANGE SA de Metz.

Mairie
d'ARGANCY

Mise hors d'eau des écoles

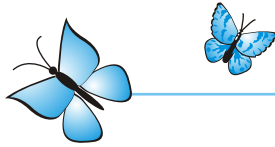
Monsieur le Maire présente au Conseil les documents établis par Monsieur Régis HENRY, Architecte, missionné pour mener l'étude nécessaire à la demande d'autorisation de construction d'un mur protégeant les bâtiments des écoles des inondations.

L'estimation de ces travaux de construction ou de pose d'un mur s'élève à 320 000 €.

Le Conseil Municipal approuve les documents présentés et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière de l'Etat, soit une dotation générale d'équipement pour l'année 2007 sous la rubrique : aménagement des locaux scolaires, primaire et maternelle.

Le montant est à définir par les services de l'Etat.





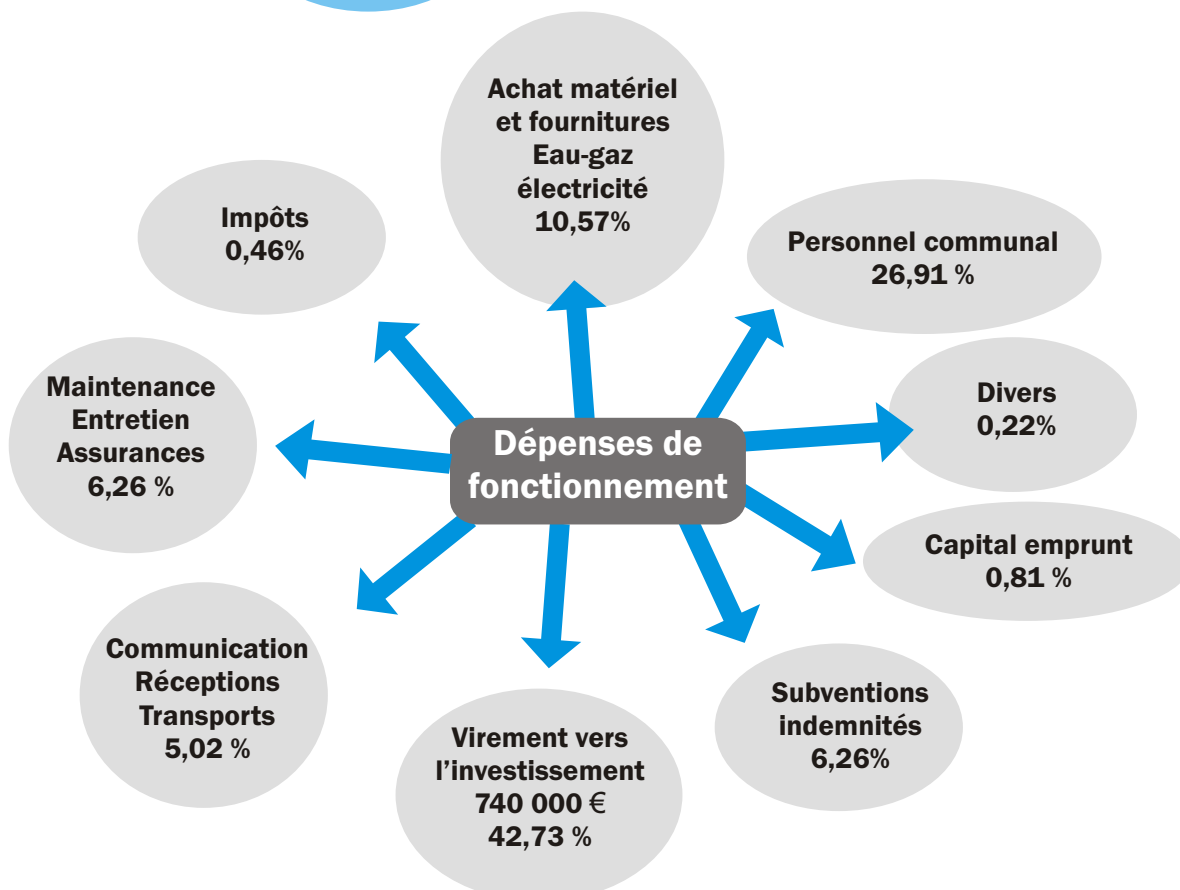
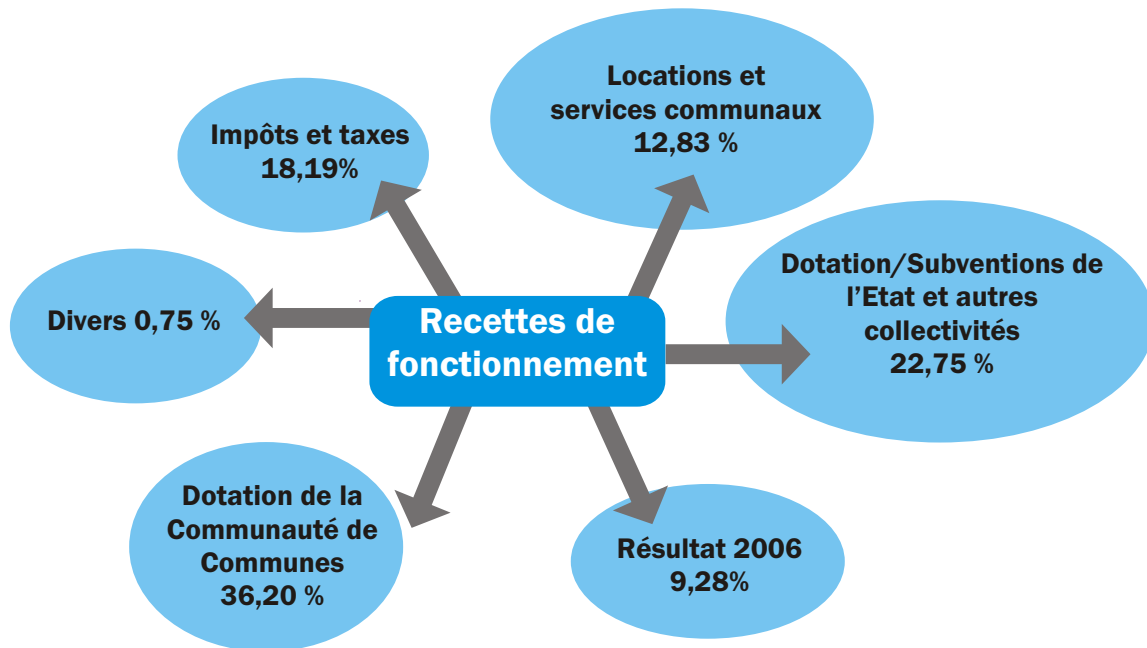
Fonctionnement : un budget total de 1 731 999 €

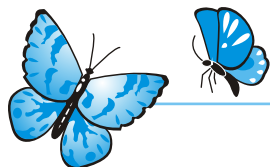
Recettes et dépenses de fonctionnement

Le budget de la commune est séparé en deux postes : le fonctionnement et l'investissement.
Les schémas ci-dessous représentent les recettes et les dépenses liées au fonctionnement global des services communaux.

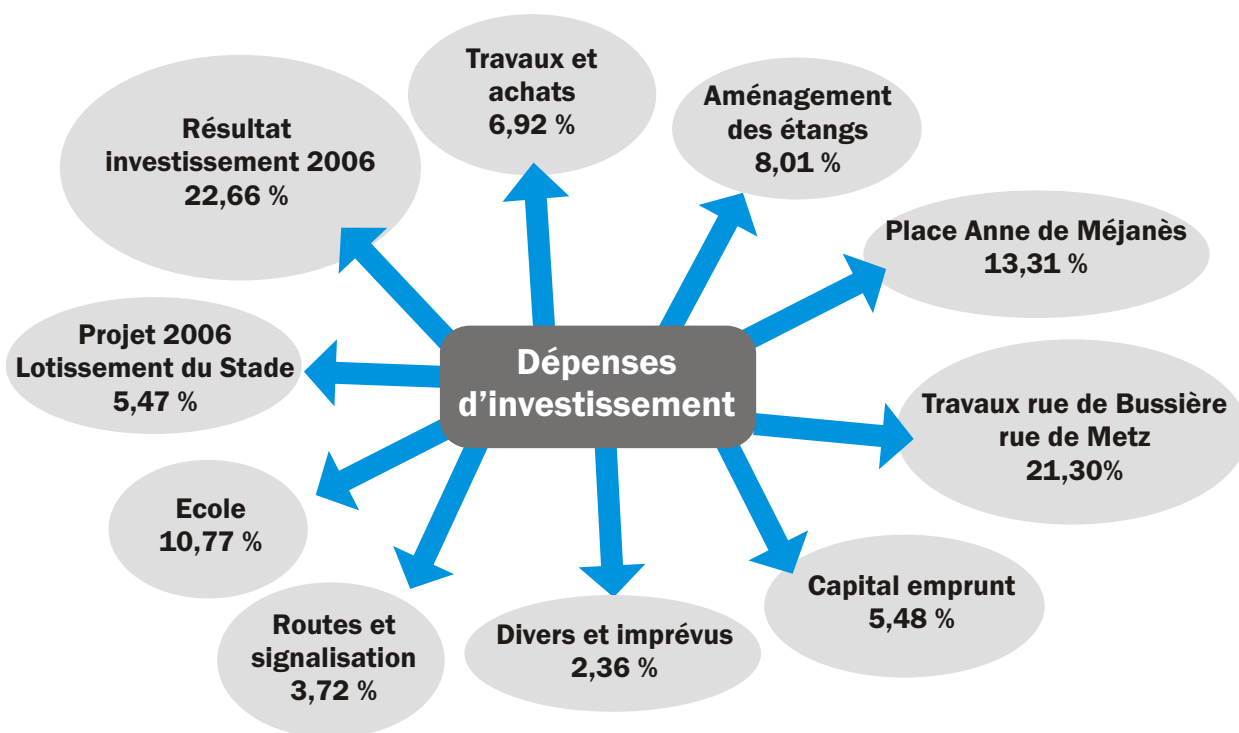
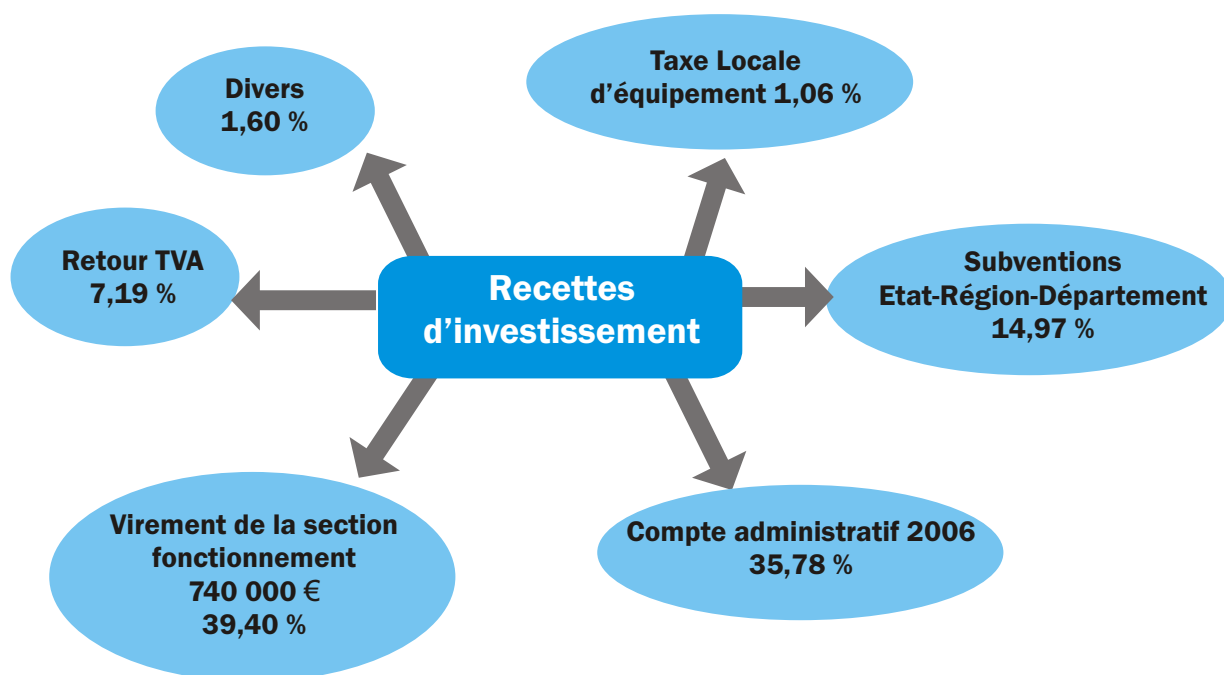
Les recettes : le revenu de la commune (impôts, gestion des biens...)

Les dépenses : salaires, achat de matériel, assurances, etc et virement vers le poste investissement afin de financer les travaux futurs.





Les investissements de la commune, un budget de 1 877 974,25 €





Contrat de dératisation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prolongation pour 2007 du contrat de dératisation 2006 signé avec la Société AUGIAS aux conditions spécifiées dans l'avenant de prolongation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant de prolongation du contrat de dératisation proposé par la Société AUGIAS.

Achat de terrain

Dans le projet d'aménagement de la place Anne de Méjanès, le Conseil souhaitait engager des négociations pour l'achat des biens appartenant à Monsieur HENNEQUIN Charles donnant sur cette place. Monsieur le Maire informe le Conseil du résultat de ces négociations. Après débat, le Conseil décide par douze voix pour, une voix contre et une abstention de mandater Monsieur le Maire pour faire deux propositions :

1^{ère} proposition

Achat de l'ensemble des biens pour 410 000,00 € section 1 parcelle n° 239 et 240 dont garage.

2^{ème} proposition :

Achat des biens sans le garage et ses dépendances pour 400 000,00 € section 1, parcelle n° 239 et 240.



Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la promesse de vente en fonction de la proposition retenue et d'engager les démarches notariales pour acquérir les biens souhaités.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches concurrentielles pour contracter un emprunt de 500 000,00 € permettant l'acquisition et les premiers travaux de sécurité et d'aménagement du site.

Comité de pilotage du projet intercommunal de promotion de la lecture

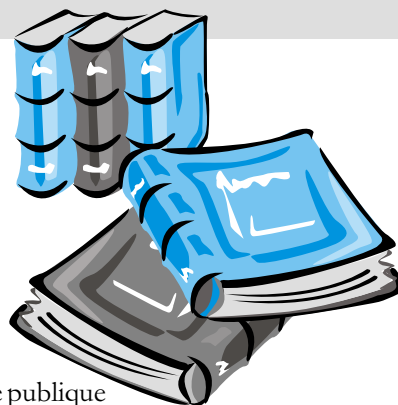
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le règlement de la structure "comité de pilotage" dans le cadre de la notion de "lecture publique".

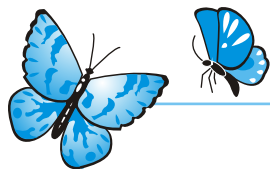
Le comité de pilotage a été créé à l'initiative des maires des communes d'Argancy, Ay sur Moselle, Chailly les Ennery, Ennery, Flévy et Trémery pour encadrer le projet de la médiatrice intercommunale du livre en mission de promotion de la lecture dans ces communes, en lien avec les bibliothèques municipales existantes.

Ce règlement définit :

- ⊗ La notion de lecture publique
- ⊗ L'existence du comité de pilotage
- ⊗ Sa composition
- ⊗ Ses rôles et ses missions
- ⊗ La fréquence des réunions
- ⊗ Les devoirs et obligations des différents partenaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce règlement de la structure "comité de pilotage".





Propositions d'aménagement des étangs

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions d'aménagement des étangs avancées par la commission adéquate, aidée par la société d'économie mixte Euro Moselle Développement (E.M.D.) :

1^{ère} tranche : 2007-2008 Restauration de l'existant

- ✎ Montant 200 000,00 € TTC
- Programme :**
- ✎ Rénovation de routes et chemins
- ✎ Mise en sécurité du site (nettoyage, abattage d'arbres, aménagement des berges)
- ✎ Création de parkings

2^{ème} tranche : 2008-2009 : Développement du site

- ✎ Montant 250 000,00 € TTC
- Programme :**
- ✎ Création de routes et chemins nouveaux
- ✎ Aménagement d'un étang ornithologique
- ✎ Réaménagement du parcours de santé
- ✎ Panneaux thématiques, signalisation
- ✎ Mobilier : bancs, tables,

3^{ème} tranche : 2009-2010 : Ambition du site

- ✎ Montant 200 000,00 € TTC
- Programme :**
- ✎ Aménagement des parcours thématiques et ludiques
- ✎ Aménagement des berges de la Moselle sauvage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions d'aménagement des étangs ainsi présentées et charge Monsieur le Maire de lancer les opérations pour réaliser la 1^{ère} tranche fin 2007.

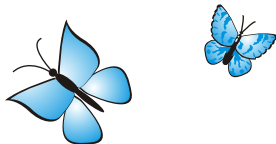
Demande de subvention au Conseil Régional

Les travaux d'aménagement des étangs, dans le cadre de la préservation du patrimoine, peuvent être considérés comme une amélioration de l'environnement.

Considérant qu'étant en bordure d'une zone à aménager en loisir avec le futur projet BIOPOLIS WOIPPY-MAIZIERES-LA MAXE-ARGANCY, en bordure de la piste cyclable TREVES-METZ et étant traversée par la couronne piétonnière autour de la ville de Metz, le conseil municipal soumet au Conseil Régional ce projet et sollicite une subvention d'encouragement sachant que le montant des travaux, étalés sur trois ans, est estimé à 810 827,25 € TTC.

Pour information, le Conseil Général, dans le cadre du contrat SACR passé avec la commune d'ARGANCY, a accordé une subvention pour la première tranche de 200 000,00 € TTC.





Convention avec Euro Moselle Développement

Par convention de mandat du 19 décembre 2003, la commune d'Argancy a chargé la Société E.M.D. des études et de la réalisation des aménagements des étangs d'Argancy. A ce jour, l'étude a abouti au rendu de l'étude de faisabilité et programmation de l'aménagement du site des étangs.

La commune souhaite poursuivre son projet par la réalisation de travaux et confirme la Société E.M.D. dans sa mission de réalisation.

Cette confirmation sera officialisée par la signature d'un avenant n° 1 au mandat d'études et de réalisation des aménagements des étangs d'Argancy existant et signé le 19 décembre 2003.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 au mandat d'études et de réalisation des aménagements des étangs d'Argancy existant et donne mandat à Monsieur le Maire pour le signer.



Stage informatique

Suite à la décision d'embauche de Monsieur Simon KOENIG, prise et acceptée lors de la réunion du conseil municipal du 9 mars 2007, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention de stage : licence professionnelle des métiers de l'informatique entre l'Institut Universitaire Technologique de Metz et la Commune d'Argancy.

Cette convention fixe les conditions du stage de M. KOENING.

- ✍ Période de stage en entreprise allant du 10/04/2007 au 16/06/2007.
- ✍ La gratification liée au travail productif demandé ne dépassera pas les 30 % du SMIC en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer cette convention avec le Directeur de l'I.U.T. de METZ, Monsieur Bernard HEULLUY et veiller à son application.

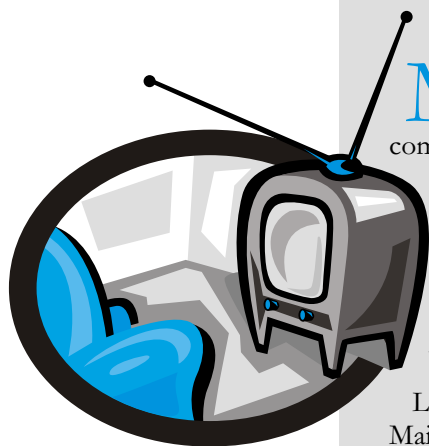
Adhésion au SIVT

Vu la délibération du 29 janvier 2007 du Conseil Municipal de la commune de Flévy demandant son adhésion au SIVT,

Vu la délibération du comité syndical du 27 mars 2007 portant adhésion de la commune de Flévy au syndicat,

Le Conseil Municipal d'Argancy accepte, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune de Flévy au SIVT du Pays Messin.

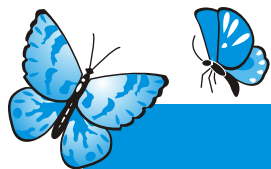
Réseau de télécommunication



Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention de délégation de service public et à la convention d'exploitation du réseau câblé de la commune d'Argancy existantes, passées entre la commune d'Argancy et l'Usine d'Electricité de Metz (UEM).

Cet avenant modifie la présente convention aux fins d'adopter l'exploitation technique et commerciale du réseau câblé. Il a pour objet d'intégrer les travaux et les prestations nécessaires pour, d'une part, diffuser les programmes numériques de télévision et, d'autre part, proposer une offre Internet et la possibilité de services téléphoniques.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le présent avenant et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.



Réfection des locaux du Centre socio-culturel

Vu l'état des locaux communs du Centre socio-culturel, rue de Bussière à ARGANCY, Monsieur le Maire propose de lancer des appels d'offres en marché adapté pour redonner plus d'éclat aux locaux utilisés par les associations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres en marché adapté pour rénover les locaux communs du centre socio-culturel.

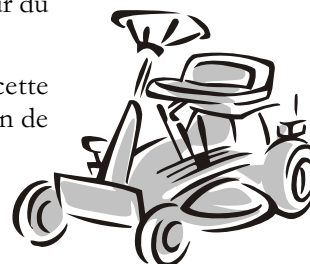


Travaux d'été

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher des jeunes étudiants de 18 ans et plus pour des travaux d'été les mois de juillet et août 2007. La durée du contrat sera fonction des inscriptions et des besoins.

Le contrat à durée déterminée, sera rémunéré à hauteur du SMIC de janvier 2007 plus 10 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'application de ces contrats.



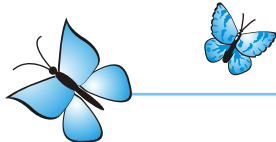
Aménagement de la Place Anne de Méjanès



Le projet d'aménagement de la place Anne de Méjanès comprend l'implantation d'une fontaine et d'un monument du souvenir.

Le débat porte également sur l'importance du stationnement sur cette place.

Après débat et par 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil souhaite que les plans soient revus par le Maître d'œuvre SATM avant de prendre une décision définitive.



Du nouveau dans la télédistribution

Pour donner l'accès à l'ensemble de ses abonnés aux évolutions technologiques de la télévision, l'UEM proposera de nouvelles offres qui vont se substituer progressivement à l'existant.

Les chaînes proposées actuellement sur le câble seront diffusées jusqu'à fin 2010, sauf impossibilité technique :

-  Le bouquet Antenne composé de 14 chaînes
-  Le bouquet Découverte composé de 26 chaînes
-  Les offres Canal Satellite

La TNT arrive sur le câble

La nouvelle offre numérique comprendra 2 bouquets et 2 options

Bouquet n° 1

32 chaînes TV

- ▶ **18 chaînes de la TNT** : TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, ARTE , Canal + , M6, NT1, NRJ 12, BFM TV, Public LCP, Europe 2 TV, I Télé, Direct 8 W9, TMC, Gulli
- ▶ **6 chaînes francophones** : RTL9, France ô, TV5, La Une, La Deux, M6 Boutique
- ▶ **8 chaînes étrangères** : ARD, ZDF, SW3, Rai Uno, 2M, TRT int, RTPI, RTL Télévision
- ▶ **46 radios**

Bouquet n° 2

65 chaînes TV :

- ▶ **18 chaînes de la TNT** : TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, ARTE , Canal + , M6, NT1, NRJ 12, BFM TV, Public LCP, Europe 2 TV, I Télé, Direct 8 W9, TMC, Gulli
- ▶ **33 chaînes thématiques** : RTL9, France ô, TV5, La Une, La Deux, M6 Boutique, France 24, MCM Top, MCM Pop, Paris Première, Comédie, Planète, Eurosport, Eurosport 2 , Canal J, Télétoon, Tiji , Série Club, TF6, 13^{ème} rue, Sci Fi, Escales, Action, Moteurs, Infosport, Euronews, LCI, Encyclopédia, RTBF Sat, Trace TV, Téva, Cuisine TV, Du Côté de Chez Vous
- ▶ **14 chaînes étrangères** : ARD, ZDF, SW3, Rai Uno, 2M, TRT int, RTPI, RTL Télévision, BBC World, Pro 7, Sat 1, CNN, TVE, CNBC.
- ▶ **46 radios**

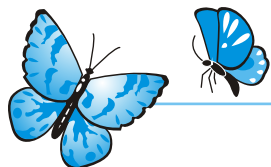
A ces bouquets, 2 options peuvent être rajoutées.

- ▶ **Option 1 : 7 chaînes cinéma**
- ▶ **Option 2 : Canal + numérique**

En parallèle de cette adaptation des bouquets du câble, l'UEM proposera une offre Internet illimité puis à court terme, une offre de téléphonie.

Les modalités de ces nouvelles propositions vous seront expliquées par des plaquettes de présentation.

L'UEM espère ainsi répondre aux nombreuses demandes de ses abonnés, amener dans chaque foyer les nouvelles technologies, tout en conservant le service de qualité, de proximité et d'écoute que nous lui connaissons.



Aménagement du territoire

2007-2010 aménagement des étangs communaux

Courant 2006, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude sur l'avenir et l'aménagement du secteur des étangs de la rive droite de la Moselle.

Deux sociétés d'études spécialisées avaient été retenues pour examiner ce projet. Au vu du travail réalisé par celles-ci, le Conseil a retenu un ensemble de travaux étalé sur trois ans.



2008-2009 Développement du site

Montant 250 000,00€ TTC

- ✎ Création de routes et chemins nouveaux
- ✎ Aménagement d'un étang ornithologique
- ✎ Réaménagement du parcours de santé
- ✎ Panneaux thématiques, signalisation
- ✎ Mobilier : bancs, tables, corbeilles

2009-2010 Ambition du site

Montant 200 000,00€ TTC

- ✎ Aménagement des parcours thématiques et ludiques
- ✎ Aménagement des berges de la Moselle sauvage

2007-2008 Restauration de l'existant

Montant 200 000,00€ TTC

- ✎ Rénovation de routes et chemins
- ✎ Mise en sécurité du site (nettoyage, abattage d'arbres, aménagement des berges)
- ✎ Création de parkings

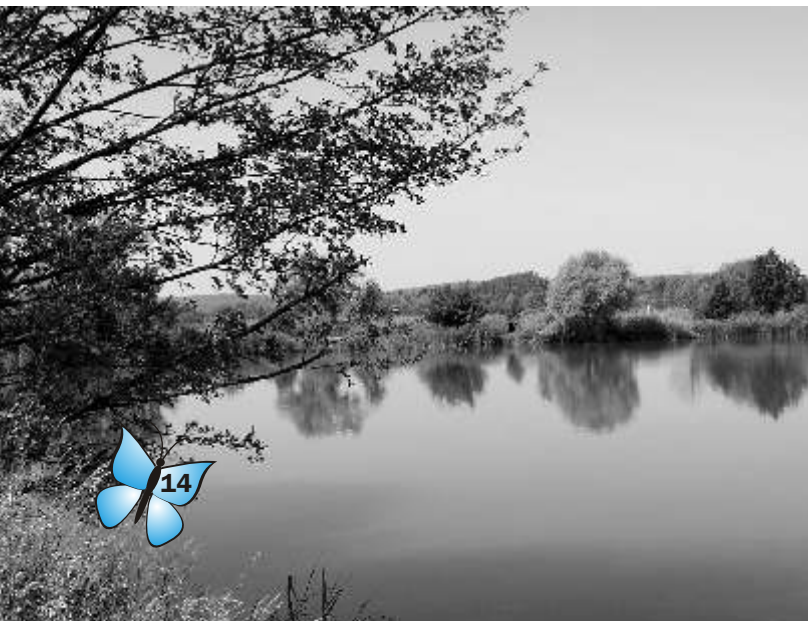


Plusieurs hérons cendrés nichent dans les étangs

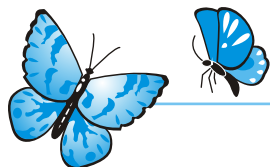
Ces aménagements permettront d'offrir aux habitants d'Argancy et des villages voisins, un lieu de détente où se côtoieront piétons, cyclistes, cavaliers et pêcheurs.

Cette zone inondable ainsi remise en état sera complémentaire à la zone de loisirs prévue par les Communes de Maizières-lès-Metz et de Woippy. Elle sera à proximité de la piste cyclable reliant Trèves à Metz longeant le canal.

Pour mémoire, les derniers travaux de réfection des routes datent des années 80.



[illegible]



Les pistes cyclables

La piste cyclable qui relie sur un seul circuit les villages de CHARLY, MALROY et OLGY est terminée. Ce tracé permet aux piétons et aux cyclistes de pratiquer leur sport favori en toute quiétude. Enfin, presque car il faut traverser la route départementale RD1 deux fois et la route départementale RD2 également deux fois. A signaler aussi que le tronçon de la route de Buy, cédé par la commune d'Argancy, n'est plus praticable par tout véhicule à moteur sauf les tracteurs. La gendarmerie se charge de verbaliser (hors demande de Monsieur le Maire) pour faire appliquer cette décision mal signalée. Alors, attention, ne vous laissez pas prendre et respectez cette interdiction.

A quand la liaison Rugby-Argancy-Olgy ?

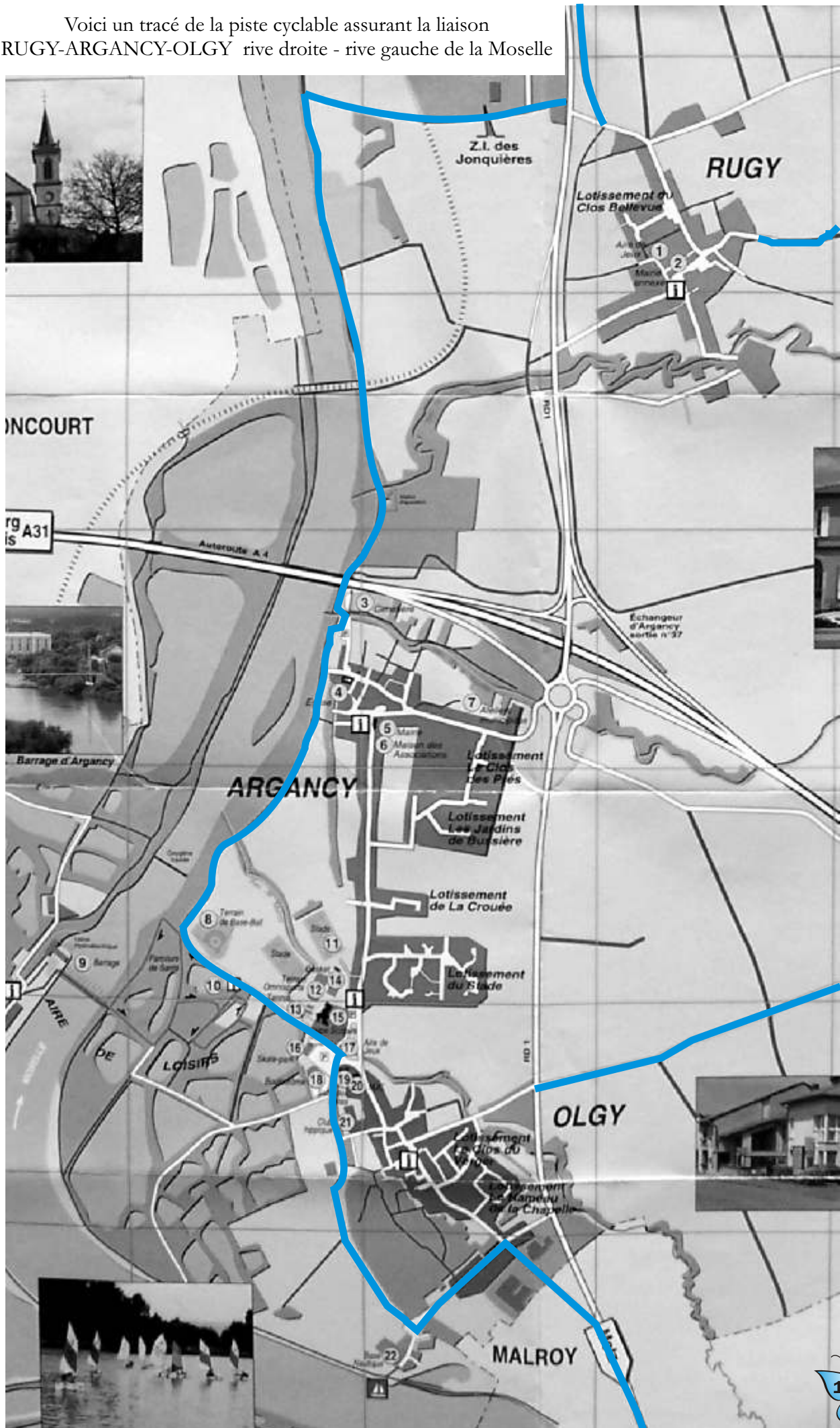
La réalisation de ce tronçon nous tient à cœur, nous, habitants de la commune, pour deux raisons :

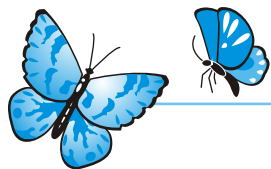
- ✎ La piste cyclable le long de la Moselle et dans les étangs permettra la liaison tant attendue de Rugby et Argancy. Elle mettra également en valeur les bords de Moselle.
- ✎ Cette piste cyclable obligera la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz (CCM) à équiper la passerelle du barrage de rampes de sécurité conformes à la législation. Un accord a été passé entre les services de la navigation et la CCM. Ces services permettent l'utilisation de la passerelle pour traverser la Moselle à condition que la CCM prennent en charge le coût de la sécurisation. Les marcheurs de la commune se sentent lésés quand la passerelle leur est fermée. Nous souhaitons que les travaux soient entrepris le plus rapidement possible. Cette passerelle fait partie de notre patrimoine.

Liaison Olgy-Charly-Malroy



Voici un tracé de la piste cyclable assurant la liaison
RUGY-ARGANCY-OLGY rive droite - rive gauche de la Moselle





Fatigue, irritabilité, retard de croissance,

et si c'était le plomb ?

Le plomb est un ennemi sournois et son ingestion peut provoquer des troubles graves.

La prévention du saturnisme est une priorité nationale. Des actions sont menées pour limiter l'exposition au plomb, particulièrement dans l'habitat ancien qui cumule les risques dus aux vieilles peintures à base de plomb et aux anciennes canalisations d'eau en plomb.

Qu'elle est l'origine du plomb dans l'eau ?

A partir de 1950, les canalisations en plomb ont été de moins en moins utilisées, mais leur interdiction d'installation ne date que de 1995.

Les ressources en eau ne contiennent généralement pas de plomb. C'est au contact des canalisations en plomb que l'eau se charge de ce métal et ce d'autant plus que :

- ▶ Le temps de stagnation dans les tuyaux est long
- ▶ La longueur des canalisations est importante
- ▶ L'eau est faiblement minéralisée (eau douce)
- ▶ La température de l'eau est élevée
- ▶ Il existe des phénomènes d'électrolyse dus à la juxtaposition des tuyaux en matériaux différents (cuivre et plomb par exemple) ou des mises à la terre sur des canalisations d'eau potable.

Le plomb : un grave danger pour la santé

La gravité des troubles liés à l'ingestion de plomb est fonction de la durée d'exposition et des doses absorbées.

Les effets concernent principalement :

- ▶ Les enfants (y compris au stade de fœtus) car leur absorption digestive est plus importante que chez l'adulte et leur système nerveux encore immature. Ainsi, chez les enfants, la fatigue, l'irritabilité, les troubles de l'humeur et du comportement, voire une baisse des facultés intellectuelles et un retard de croissance peuvent être dus à une intoxication par le plomb.
- ▶ Les personnes âgées qui, assez fortement exposées au cours de leur vie, libèrent le plomb accumulé dans leurs os.

Les symptômes d'une intoxication faible mais régulière par le plomb étant assez peu évocateurs, il est recommandé en cas de doute d'en parler à son médecin.

Des normes européennes plus sévères

Les risques pour la santé ont conduit les pays de l'union européenne à abaisser la teneur maximale admissible en plomb dans l'eau du robinet de 25 µg/L (microgrammes par litre) autorisé actuellement à 10 µg/L en fin d'année 2013.

Seule la suppression des canalisations en plomb permettra de garantir le respect de cette teneur maximale en 2013. Le remplacement des canalisations en plomb dans le domaine public a déjà commencé dans de nombreuses communes. Il n'en est pas de même dans le domaine privé.



DDASS et DRASS de LORRAINE

Limitons les risques

Si vous êtes desservis par un réseau contenant des éléments en plomb.

- ▶ **Lorsque l'eau froide a stagné dans les canalisations, laissez-la couler quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson ou la cuisson des aliments. Vous éliminerez ainsi la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau. Cette eau pourra être conservée au réfrigérateur pour la boisson du lendemain.**
- ▶ **Afin de limiter le gaspillage, l'eau de purge peut servir pour une douche, une chasse d'eau, l'arrosage des plantes.**
- ▶ **Surtout ne pas utiliser l'eau chaude circulant dans des canalisations en plomb pour la préparation des boissons (café, thé) ou la cuisson des aliments.**
- ▶ **Pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge, il est conseillé de boire de l'eau embouteillée.**
- ▶ **Bien régler et bien entretenir son adoucisseur d'eau pour éviter la dissolution du plomb des conduites en aval de l'appareil.**

Responsabilité

Le propriétaire d'une habitation est responsable des dégradations de la qualité de l'eau directement liées à la nature ou à l'état de ses canalisations intérieures. Lorsqu'il est bailleur, il est tenu de délivrer un logement décent. A ce titre, la nature et l'état des canalisations ne doivent pas présenter de risques pour la santé. Le locataire peut demander à son bailleur d'effectuer les travaux de mise en conformité dont il a la responsabilité.

Pour repérer les canalisations en plomb, les propriétaires d'une habitation ancienne peuvent faire appel à un professionnel, lequel pourra se référer à la norme AFNOR NF P41-021.

Les aides financières

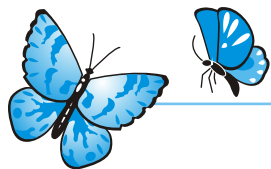
Les travaux de remplacement effectués par un professionnel peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA (5,5%) selon les règles en vigueur. L'ANAH peut accorder des subventions aux propriétaires occupants répondant à des conditions de ressources.

Pour les propriétaires bailleurs, les frais de repérage des canalisations en plomb constituent des dépenses d'entretien et les frais de leur remplacement, des dépenses d'amélioration. Ces dépenses sont déductibles lors de la détermination des revenus fonciers.

Matériaux de remplacement

Les matériaux utilisés en distribution d'eau font l'objet d'une réglementation plus contraignante depuis 1997. Les fabricants doivent prouver l'innocuité de leurs matériaux et les opérateurs (revendeurs, plombiers...)doivent s'assurer, auprès de leurs fournisseurs, que les produits livrés sont conformes à la réglementation.





Arbres, pollens et allergies...

Les allergies aux pollens sont de plus en plus fréquentes.

Quels arbres pouvez-vous planter sans risque ?

Quels sont ceux que vous devez éviter ?

Le rhume des foins

La pollinose, appelée aussi rhume des foins, est le nom donné à l'allergie au pollen des arbres, plantes, herbacées et graminées. Elle est en général saisonnière et récidive chaque année à peu près à la même période.

Le rhume des foins touche 15 à 25 % de la population. Il apparaît le plus souvent entre 8 et 20 ans et diminue avec l'âge (10% des enfants d'âge scolaire et 15% des adolescents et des adultes jeunes). Après 35 ans, la révélation d'une pollinose est rare.

Le grain de pollen est l'élément reproducteur microscopique produit par les organes mâles des plantes (anthère des étamines). Sa taille varie de 5 à 250 micromètres. Le pollen joue ici le rôle d'allergène : il pénètre dans l'organisme par les voies respiratoires et provoque une réaction du système immunitaire.



Affections dues aux pollens : un charmant programme !

Les pollens provoquent des affections d'apparence bénignes, parfois sévères, toujours gênantes, voire invalidantes.

- ▶ Rhinites avec irritation et picotements du nez, crises d'éternuements, écoulement souvent abondant et obstruction nasale.
- ▶ Conjonctivites avec larmoiement, démangeaisons, rougeurs et sensation de grains de sable.
- ▶ Toux, oppression thoracique ou respiration sifflante.
- ▶ Asthme avec diminution du souffle.
- ▶ Fatigue, maux de tête, manque de concentration ou d'attention lié à un sommeil perturbé par la rhinite
- ▶ Manifestations cutanées avec aggravation de certains eczémas, plus rarement oedèmes et urticaires.



Une maladie transportée par le vent

Le grain de pollen est l'élément reproducteur microscopique (sa taille varie de 5 à 250 micromètres), produit par les organes mâles des plantes. De la fin de l'hiver au printemps, de nombreux arbres fleurissent, généralement avant l'apparition des feuilles, afin de permettre au vent et aux insectes de transférer le pollen des fleurs mâles aux fleurs femelles. La fécondation par le vent étant aléatoire, ces espèces produisent des quantités indénombrables de grains de pollens.

Ces pollens jouent ici le rôle d'allergène : ils pénètrent dans l'organisme par les voies respiratoires et provoquent une réaction du système immunitaire. A savoir toutefois, tous les pollens ne sont pas allergisants, ils doivent pour cela disposer de substances reconnues comme immunologiquement néfastes pour un individu donné.



La météo joue un rôle déterminant dans le cycle des pollens : elle intervient dans le déclenchement de la pollinisation, la quantité de pollen produit et leur dispersion dans l'air.

Quels arbres peut-on planter sans risque dans son jardin ?

Les espèces à risques

Essence	Période de pollinisation
Risque allergique fort	
Aulne	Février/Mars
Bouleau	Mars/Avril
Cyprès	Décembre/Avril
Frêne	Mars/Avril
Chêne	Avril/Mai
Platane	Avril/Mai
Risque allergique moyen	
Noisetier	Janvier/Mars
Peuplier	Mars/Avril
Charme	Avril/Mai
Hêtre	Avril /Mai
Saule	Avril/Mai
Risque allergique faible	
Orme	Mars/Avril
Noyer	Mai/Juin
Tilleul	Juin/juillet

Afin de limiter le risque allergique d'exposition aux pollens, il est nécessaire de privilégier la plantation d'arbres qui utilisent les insectes pour féconder leurs fleurs et dont le caractère allergisant est nul.

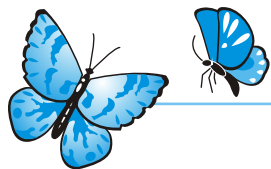
- Merisiers,
- Paulownias, (arbre impérial)
- Catalpas;
- Prunus
- Pins
- Arbres fruitiers



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'énergie



Bang !

LE BRUIT

Le bruit entraîne de nombreux troubles, de la simple fatigue aux problèmes cardiaques.

Le bruit rend sourd et malade !

Les cellules qui réceptionnent le son dans l'oreille sont très fragiles et peuvent être détruites par trop d'intensité sonore.

La baisse de l'audition frappe de plus en plus de jeunes (37% des 15-19 ans). Les acouphènes (sifflements et bourdonnements) touchent entre 10 et 15% de la population dès 30 ans.

Ce n'est pas tout, le bruit est responsable de nombreux autres maux. Passé 50 décibels, le bruit devient une agression. En réaction, l'organisme stimule des réflexes de défense comme l'accélération du rythme cardiaque, l'augmentation de sécrétions hormonales, ... Le corps encaisse et se fatigue.

Echelle du bruit

**Douleur
120db et+**

140 db

Avion au décollage

**Danger
90-120db**

110 db

Concert discothèque

100 db

Moto, mobylette, quad

Risque 85db

90 db

Aboiements

85 db

Ronflements

80 db

Automobile

70 db

Salle de classe

60 db

Fenêtre sur rue

**Audibilité
0-80db**

50 db

Maison

40 db

Salle de séjour

30 db

Chambre à coucher

20 db

Vent léger

GRRRR...OUARF !

empoisonnent la vie !

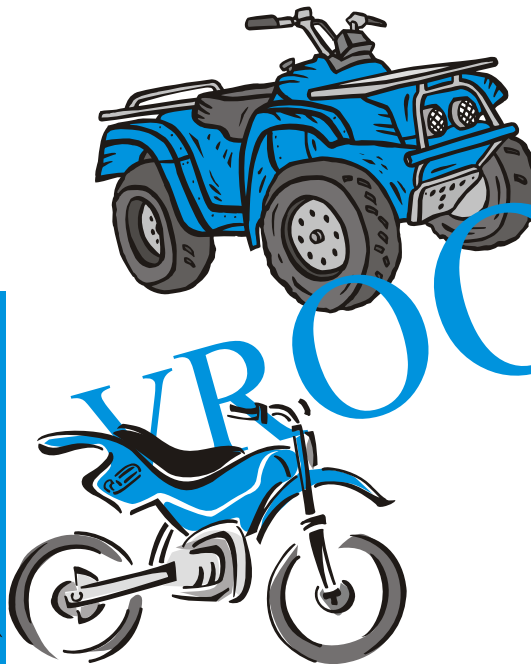
Pensez un peu aux autres !

Notre beau village n'est pas soumis aux aléas d'une circulation intense, mais nous souffrons des nuisances sonores causées par les mobylettes, motos et quads qui se propagent avec les beaux jours.

Les allers et retours incessants, les démarrages brutaux peuvent incommoder le voisinage, surtout après 22 heures.

Nous vous demandons donc un peu de civisme, afin que nos journées et nos nuits retrouvent leur sérénité.

Nous ne voulons pas empêcher notre jeunesse de s'amuser, mais s'il vous plaît, pensez à éteindre vos moteurs quand vous vous arrêtez pour discuter entre amis. Vous ferez ainsi des économies en essence, ménagerez votre monture et laisserez vos voisins dormir !



Circulation et crises cardiaques

Une mobylette passe bruyamment près de vous ?

Votre cœur s'emballe aussitôt, c'est un réflexe. L'accélération du rythme cardiaque est la réaction normale du corps au bruit, qu'il traduit comme un danger.

Une étude suédoise sur des personnes vivant près d'un gros pôle de circulation montre que le risque d'hypertension grimpe et que les cas d'infarctus du myocarde augmentent pour une exposition au-delà de 60 db.

La nuit est particulièrement problématique. Au bout d'un laps de temps assez court, le vacarme ne nous réveille plus, mais ses méfaits perdurent. Des tests cliniques ont montré que des personnes exposées au bruit arrivaient à s'y habituer et au bout de 2 ou 3 nuits dormaient normalement. Cependant, leurs réactions cardiaques ne faiblissaient pas et surtout ne revenaient pas à la normale.

Tûûûûûûûû !!!

Tronçonneuses, tondeuses ... Une utilisation réglementée

N'oubliez pas que l'utilisation des machines bruyantes peut causer une gêne pour le voisinage. Ces actes sont réglementés par l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990.

Ces travaux extérieurs sont autorisés :

Jours ouvrables

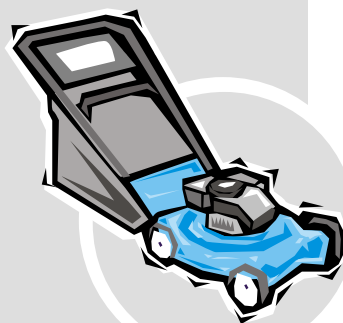
- ▶ de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

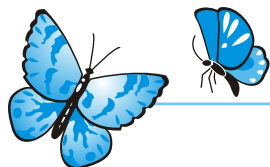
Samedis

- ▶ de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés

- ▶ de 10h à 12h





Les feux de jardin

Il est interdit de brûler les déchets végétaux (coupe de branches, feuilles, gazon, etc) à moins de 100m des habitations. Les dégagements de fumée occasionnent une gêne pour le voisinage.



Quand bronzage rime avec cambriolages

**Les vacances sont toujours une période d'angoisse.
Et si ma maison était cambriolée ?
Voici quelques conseils pour vous protéger.**

1- La protection mécanique

Mettez-vous dans la peau d'un acrobate armé d'un pied-de-biche et pointez toutes les faiblesses : portes, fenêtres et volets mal arrimés, vasistas sans barreaux, toit facilement accessible.

Une règle veut qu'un cambrioleur, face à une difficulté, abandonne sa tentative d'effraction au bout de quelques minutes.

- ✎ **Portes et volets** doivent être dotés d'un ancrage solide sur les murs porteurs, faits de matériaux résistants, et comporter une serrure multipoints. Ils ne doivent pas offrir de prise aux leviers. Une couche de blindage renforce leur efficacité.
- ✎ **Les barreaux** doivent résister aux assauts d'un cric, par leur épaisseur ou leur espacement.
- ✎ **Si une sirène** se déclenche au moment de la tentative d'effraction, le voleur a une raison supplémentaire de s'enfuir. Si vous habitez une maison isolée, optez pour une sirène très puissante et pour un système de télé-surveillance capable d'envoyer rapidement une équipe de vigiles en reconnaissance. Si ce n'est pas possible, renforcez au mieux les protections mécaniques de votre habitation.

2-La protection d'apparence :

Certains signes indiquent aux cambrioleurs avertis que votre logement est inoccupé.

- ✎ **La boîte à lettres déborde** : faites ramasser votre courrier par un voisin ou faites-le suivre par la poste.
- ✎ **Le message du répondeur** indique la durée de votre absence. C'est très imprudent, transférez plutôt vos appels vers votre portable ou le téléphone fixe de votre lieu de résidence.
- ✎ **Un logement sans vie** : des minuteurs journaliers, bon marché, permettent de simuler une présence humaine en allumant et éteignant les lumières.

3-Ne tentez pas le diable !

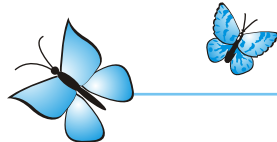
- ✎ **Le trousseau de clés** portant le nom ou l'adresse du logement est à proscrire
- ✎ **La maison cachée** derrière des haies trop hautes est

Se protéger, oui mais pas n'importe comment

Les pièges à loups, mines et autres dispositifs susceptibles de blesser les intrus, sont interdits. Ils entraînent votre responsabilité, civile comme pénale.

Le chien de garde est efficace, mais quelqu'un doit le nourrir en votre absence. Le chien ne doit en aucun cas accéder librement à la voie publique. Votre logement doit être entouré d'une clôture lui interdisant d'agresser les simples passants. Si cela arrivait, vous seriez sévèrement puni par les tribunaux.





Médailles du travail



Médailles du travail

Médaille d'argent : 20 ans

✍ Véronique HAUT
✍ Roger KULPMANN
✍ Fabienne VECRIN

Médaille d'or : 35 ans

✍ Paul BLANQUE
✍ Daniel DECKER

Médaille de vermeil : 30 ans

✍ Béatrice CAYOTTE
✍ Marie-Claire HENNEQUIN
✍ Marie-Christine LAMBERT
✍ Dominique LAMY

Médaille Grand Or : 40 ans

✍ François DOSOLI
✍ Daniel STILLE

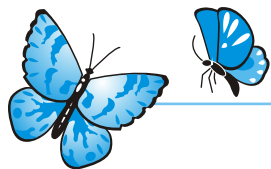
Notre traditionnelle cérémonie de remise des médailles du travail s'est déroulée le 18 mars dernier.

Le verre de l'amitié a clôturé cette fête et a permis également d'accueillir les nouveaux venus dans notre commune ainsi que les bébés nés en 2006

Félicitations à tous et toutes !

Nouveaux nés Nouveaux arrivants





Vivre à Argancy

Commémoration du 8 mai 1945



Cette année la cérémonie s'est déroulée à Chailly-les-Ennery



Les Restos du Cœur vous remercient

Toute l'équipe de bénévoles des restos du Cœur remercie les associations et les personnes ayant participé à notre dernière action. Cette année, nous avons récolté 2 tonnes de nourriture et 2100 € de dons.

Grâce à votre générosité, nous pourrions aider de nombreuses familles jusqu'à la reprise de la campagne d'hiver.

Votre coopération est précieuse et nous permet d'apporter en plus d'une aide alimentaire, un soutien moral indispensable pour garder la force de se battre face à l'adversité.

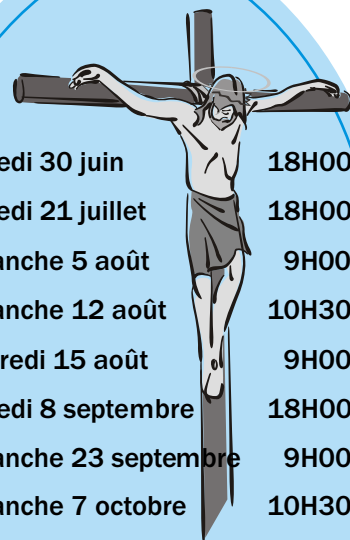
Le SIVOM organise un concours des maisons fleuries

Le SIVOM des Cantons de Vigy et Montigny-Nord organise un concours des maisons et jardins fleuries, ainsi qu'un concours d'architecture (rénovation extérieure de l'habitat ancien). Les candidats doivent faire parvenir des photos de leurs réalisations pour le 31 juillet 2007.

S'inscrire à la mairie de VIGY :
Tél.: 03 87 77 91 27
Les envois de photos se feront à l'adresse suivante :
Mairie,
4 Place de l'Eglise
57640 VIGY



Horaires des messes



Samedi 30 juin	18H00
Samedi 21 juillet	18H00
Dimanche 5 août	9H00
Dimanche 12 août	10H30
Mercredi 15 août	9H00
Samedi 8 septembre	18H00
Dimanche 23 septembre	9H00
Dimanche 7 octobre	10H30
Samedi 27 octobre	18H00



Vivre à Argancy



Mme Jeanne HENRY a eu 90 ans le 28 mars



Joyeux anniversaire !

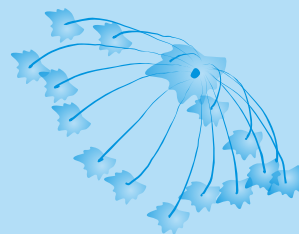
Tous nos vœux de bonheur
et de santé !



Mme Sophie KAZMIERCZAK a eu 90 ans le 17 mars

Festivités du 14 juillet

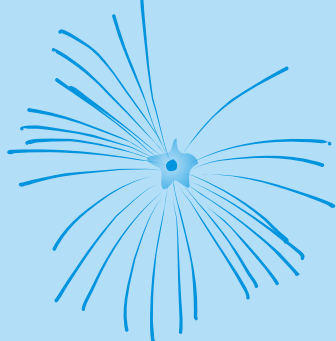
Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery



La municipalité d'Argancy et les communes de la rive droite, organisent les festivités du 14 juillet.

Cette année, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à Trémery, rue du Stade, vers 22h30 (à la tombée de la nuit).

Bal gratuit et restauration sur place



Avant le feu

Les 3 bus partiront d'Olgy ADG anciennement IACONO

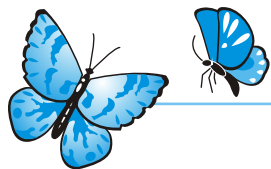
- ✍ 21h30 à Olgy près du cabinet médical
- ✍ 21h35 Place en face du restaurant La Régolade
- ✍ 21h40 Argancy devant l'école
- ✍ 21h45 Argancy devant la Mairie, place Anne de Méjanès
- ✍ 22h00 sur la Place à Rugy

Après le feu

Retour vers Argancy

2 bus partiront de Trémery pour Rugy, Argancy et Olgy, puis, chaque demi-heure de 23H à 1 H du matin, 1 bus vers Rugy, Argancy et Olgy.





Le départ d'Argancy de Madame de Méjanès

Le transfert de la maison d'Argancy à Metz avait été décidé par Monseigneur Jauffret.

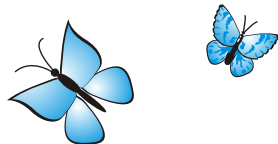
C'est vers la fin de l'automne 1808, que Madame de Méjanès quitta définitivement Argancy avec 9 de ses religieuses et 18 novices. La Maison d'Argancy resta le berceau de la congrégation. Les Sœurs formées par la fondatrice venaient s'y ressourcer, celles que l'âge ou la maladie avaient usées venaient s'y reposer. Enfin, d'autres, continuant les traditions de leurs aînées, se dévouaient à l'éducation des enfants de la paroisse. Vivant en symbiose profonde avec le village, elles en éprouvaient les joies, les difficultés et les misères.

L'histoire a peu à peu enseveli le souvenir de ces années héroïques... La maison du Saint-Enfant-Jésus est devenue la Congrégation de Sainte-Chrétienne. Les épreuves n'ont pas manqué. Il a fallu greffer l'arbre fragile, puis sont venus les bourgeons, les fleurs, les fruits... En nous penchant sur cette eau claire des débuts, nous y décelons cet amour très pur de la vie de ces Sœurs, écho d'un élan dont la fondatrice nous a livré le secret.

Si Monseigneur Jauffret a donné à la Congrégation Sainte-Chrétienne son existence canonique, sa structure fondamentale, sa solide fondation, ainsi qu'une protection nécessaire à son implantation dans le pays et à sa rapide expansion, Madame de Méjanès en lui donnant son cœur et un solide esprit religieux, lui a apporté ce dont elle avait le plus besoin, une âme.

Avant son départ, Madame de Méjanès fit une dernière promenade, son regard s'était longuement attardé sur le paysage. Du château, quelle vue admirable sur la Moselle, les bois lointains, les vignes ! L'horizon des côtes reposait dans un calme infini, une sérénité baignée de lumière. Les colchiques d'automne jetaient une lueur violette dans les fonds humides des prés. Madame de Méjanès contemplait de toute son âme, ce pays qui était le sien.





La disparition d'Anne de Méjanès

Déjà souffrante et fatiguée depuis quelque temps, elle voulut encore diriger la retraite générale de septembre 1837, prodiguant à ses religieuses ses conseils et ses encouragements.

Le 29, jour de la clôture, elle assista à tous les offices. Ce fut la dernière fois. Le soir, elle ressentit une excessive lassitude. Le lendemain, elle ne se leva plus. La nuit suivante, elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie, mais recouvra cependant l'usage de ses facultés pour recevoir les derniers sacrements.

Madame de Méjanès rendra paisiblement sa belle âme à Dieu le 2 octobre 1837, 22 heures venait de sonner. Elle avait 74 ans, 7 mois et 20 jours. Trente années et trois jours s'étaient écoulés depuis le moment où Monseigneur Jauffret l'avait admise à faire sa profession religieuse. Madame de Méjanès n'avait rien perdu de son air aimable et gracieux. On eut dit qu'elle souriait à la mort. Revêtue des habits de la Congrégation, la croix de vermeil de Supérieure Générale, était suspendue à son cou et entre ses mains était placé le livre des Règlements de la congrégation.

Les obsèques eurent lieu le 5 octobre, les religieuses de Sainte-Chrétienne ainsi qu'un certain nombre de personnes accompagnèrent le corps de Madame de Méjanès jusqu'à Argancy où le Vicaire Supérieur Général de l'Evêché le remis à Joseph-Etienne Lalouette, curé de la paroisse d'Argancy.

Tous deux en quelques paroles firent son premier éloge, mais l'émotion de tous les habitants d'Argancy, les larmes surtout que l'on voyait dans leurs yeux, étaient la plus éloquente des louanges. Après la messe, le cercueil fut porté dans le cimetière particulier des sœurs de Sainte-Chrétienne situé dans une dépendance de la propriété donnée par Madame de Méjanès à sa communauté.

Ses restes précieux seront exhumés le 13 septembre 1849 pour être transférés dans la chapelle souterraine, au dessous de la belle église de la Maison Mère à Metz.

L'histoire s'inscrit à la fois dans la durée et la continuité et il est impossible de comprendre Argancy aujourd'hui sans garder à l'esprit ce que fut le village dans le passé. Nous devons à sa congrégation et à ses Sœurs le merci de notre respectueuse reconnaissance des services incomparables qu'elles ont rendu à nos familles chrétiennes.

Une page vient de se tourner, une autre commence. Quels événements y seront écrits ?

Le changement culturel qui s'est vécu à la fin du siècle écoulé et qui continue en ce début du troisième millénaire affecte les grandes institutions comme la famille, l'enseignement, la justice, la politique. L'Eglise n'échappe pas à la difficulté de s'adapter à ce nouveau monde en enfantement. La raréfaction des vocations religieuses et sacerdotales se vit contrairement à ce que l'on pourrait penser dans les abbayes et les couvents.

Les Frères et les Sœurs de la Communauté des "Missionnaires de l'Amour de Jésus" rendent grâce pour ce lieu qui leur a été confié, non pour continuer en ses murs la tradition de Sainte Chrétienne, mais pour vivre leur charisme propre de prière, d'accueil et d'annonce de l'Evangile. Souhaitons que, après tant d'aléas, les Missionnaires de l'Amour de Jésus aient enfin trouvé leur port d'attache dans ce lieu, qui leur était certainement destiné !

Je tiens à marquer ma profonde reconnaissance à Anne-Marie ROBIO (Sœur de Ste Chrétienne) pour ses précieuses documentations, ainsi qu'à Monsieur Roland MARTIN, Maire d'Argancy et à tous ses conseillers d'avoir inséré ces pages d'histoire dans les bulletins d'Argancy, que tous soient ici chaleureusement remerciés.

Bibliographie :

- Vie de Madame de Méjanès (par l'Abbé Chalandon)
- Une âme lorraine (par Grosdidier de Matons)
- La Congrégation de Sainte Chrétienne (les Ordres Religieux)



Permanences médicales

Dr Céline JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère
57 640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr Serge DUMONT

7 avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Juillet			Août			Septembre			Octobre		
1	D	Thierry	1	M	Alphonse	1	S	Gilles	1	L	LANDMANN
2	L	CHUDZY	2	J	Julien	2	D	Ingrid	2	M	
3	M		3	V	Lydue	3	L	CLAUS	3	M	Gérard
4	M	Florent	4	S	Vianney	4	M		4	J	François d'Assise
5	J	Antoine	5	D	Abel	5	M	Raissa	5	V	Fleur
6	V	Mariette	6	L	HENLE	6	J	Bertrand	6	S	Bruno
7	S	Raoul	7	M		7	V	Ste Reine	7	D	Serge
8	D	Thibault	8	M	Dominique	8	S	Nativité	8	L	SCHMIT
9	L		9	J	Amour	9	D	Alain	9	M	
10	M	CLAUS	10	V	Laurent	10	L	JOIE	10	M	Ghislain
11	M	Benoît	11	S	Claire	11	M		11	J	Firmin
12	J	Olivier	12	D	Clarisse	12	M	Apollinaire	12	V	Wilfried
13	V	Henri	13	L	SCHMIT	13	J	Aimé	13	S	Géraud
14	S	Fête Nationale	14	M		14	V	Croix Glorieuse	14	D	Juste
15	D	Donald	15	M	Assomption	15	S	Roland	15	L	VALANCE
16	L		16	J	Armel	16	D	Edith	16	M	
17	M	DUMONT	17	V	Hyacinthe	17	L	HENLE	17	M	Baudouin
18	M	Frédéric	18	S	Hélène	18	M		18	J	Luc
19	J	Arsène	19	D	Jean-Eudes	19	M	Emilie	19	V	René
20	V	Marina	20	L	VALANCE	20	J	Davy	20	S	Adeline
21	S	Victor	21	M		21	V	Mathieu	21	D	Cécile
22	D	M.Madeleine	22	M	Fabrice	22	S	Maurice	22	L	CHUDZY
23	L		23	J	Rose de Lima	23	D	Automne	23	M	
24	M	LANDMANN	24	V	Barthélemy	24	L	DUMONT	24	M	Florentin
25	M	Jacques	25	S	Louis	25	M		25	J	Enguerran
26	J	Anne	26	D	Natacha	26	M	Côme	26	V	Dimitri
27	V	Nathalie	27	L	JOIE	27	J	Vincent de Paul	27	S	Emeline
28	S	Samson	28	M		28	V	Venceslas	28	D	Simon
29	D	Marthe	29	M	sabine	29	S	Michel	29	L	
30	L		30	J	Fiacre	30	D	Jérôme	30	M	CLAUS
31	M	CHUDZY	31	V	Aristide				31	M	Quentin

Les permanences de gardes vont du Lundi 8H au Lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17



Etat-civil

La municipalité n'est pas avertie officiellement de toutes les naissances des enfants dont les parents habitent la commune. Merci de nous informer de l'arrivée de votre enfant. Nous nous ferons un plaisir de l'annoncer dans le bulletin municipal.

Naissances

Nathan WILHELM
Thaïs RODRIGUES
Nina HENRY

né le 11 mars 2007
née le 13 mars 2007
née le 19 avril 2007

Mariages

GRESS Nicolas et ROHR Sonia
Le 26 mai 2007

Décès

Mme Paulette HENNEQUIN
décédée le 13 mai 2007

Arrêté le 11 juin 2007

Expression libre

Le Conseil Municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2007.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2007 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Au programme ...

Juillet

- 1 Régate du Capitaine J-F COUR - CYVM
- 3 Remise des dictionnaires - Municipalité
- 5-12 Chantier jeunes - ORA JEUNES
- 6 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 7 USA/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 8 USA/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 13 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 13 Festivités du 14 juillet à Trémery - Municipalité
- 13 Wolves/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 15 USA/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 20 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 20 Wolves/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 27 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 27 Wolves/Bootleggers match amical - Bootleggers
- 28-29-30 Fête Patronale - US ARGANCY

Août

- 1 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 3 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 10 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 15 Soirée Salle des fêtes - ORA JEUNES
- 17 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 17-18-19 Concours sauts d'obstacles - A.C.P. d'Olgly
- 25 Filets garnis - Argancy Pétanque

Septembre

- 2 Championnat baseball - Bootleggers
- 2 Régate Madine - CYVM
- 3 Tournoi par handicap - Tennis Club d'Argancy
- 4 Rentrée des classes
- 8 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 9 Championnat baseball - Bootleggers
- 15 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 15 Soirée - ORA JEUNES
- 16 Tournoi officiel - Argancy Pétanque
- 16 Régate CEGELEC - CYVM
- 16 Championnat baseball - Bootleggers
- 21 Repas alsacien (12h salle des fêtes) - T.C.A.
- 22 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 23 Régate monotypes croiseurs - CYVM
- 29 Filets garnis - Argancy Pétanque
- 30 Finale championnat baseball - Bootleggers
- 30 Régate ALBERTUS CUP - CYVM

Centres aérés de l'été

du 4 au 7 juillet inclus
"Départ vers le Futur"

Du 9 au 13 juillet
"Les blousons noirs et les années Twist"

Du 16 au 20 juillet
"Aventure et sport à gogo"

Du 23 au 27 juillet
Stage de cirque

Du 30 juillet au 3 août
"Sous les sunlight des tropiques"

Du 6 au 10 août
"En route vers le Texas :
Un petit coin de paradis !"
(Mini camp de 3 jours et 2 nuits à
St Mihiel dans la Meuse les 8/9 et
10 août, à partir de 4 ans)



US ARGANCY équipe des poussins



www.argancy.net

Mairie d'Argancy

1, place Anne de Mejanès
57640 ARGANCY

Tél.: 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 35



Tayeb REGAZ, animateur d'ORA JEUNES vient d'obtenir, après 2 ans de formation, son Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP).

Félicitations !

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr